

**NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DU BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE**

**I – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : analyse du budget primitif 2020.**

En 2020, la masse budgétaire globale du budget général s'élève à 201 143.00 € (au lieu de 211 136.51 € en 2019), et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : **175 695.00 €** (au lieu de 199 119.09 €)
- Section d'investissement : **25 448.00 €** (au lieu de 17 864.09 €)

Au sein de ces sections, il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif au niveau de la trésorerie communale ;
- Les dépenses et recettes d'ordre, qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions).

La section de fonctionnement générant plus de recettes de l'exercice 2020 que de dépenses de ce même exercice, cet excédent de recettes est transféré en section d'investissement, et permet ainsi de l'équilibrer, et d'autofinancer l'investissement.

En 2019, ce virement s'élève à **4 000.00 €**, en repli par rapport à 2019 où il s'élevait à 11 860.76 €.

Le budget primitif se caractérise par

- Une section de fonctionnement 2020 (**175 695.00 €**) en repli par rapport à 2019 où elle s'élevait à 199 119.09 €,
- Une section d'investissement 2020 (**25 448.00 €**) en progression par rapport à 2019 où elle s'établissait à 17 864.09 €.

**I-A – Evolution des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 par rapport à celles de l'exercice 2019.**

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	BP 2020
11 – Charges à caractère général	61 325.00 €	<b>55 850.00 €</b>
12 – Charges de personnel	82 430.00 €	<b>80 990.00 €</b>

65 – Autres charges de gestion	38 500.00 €	<b>32 000.00 €</b>
66 – Charges financières	0.00 €	<b>0.00 €</b>
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	<b>0.00 €</b>
022 – Dépenses imprévues	2 753.33 €	<b>405.00 €</b>
<b>A = Total dépenses réelles</b>	<u>185 008.33 €</u>	<b><u>169 245.00 €</u></b>
0.23 – Virement en investissement	11 860.76 €	<b>4 000.00 €</b>
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	2 250.00 €	<b>2 450.00 €</b>
<b>B = Total dépenses d'ordre</b>	<u>14 110.76 €</u>	<b><u>6 450.00 €</u></b>
<b>C = Total des dépenses de l'exercice</b>	<u>199 119.09 €</u>	<b><u>175 695.00 €</u></b>

### **Eléments d'analyse :**

➤ **Des dépenses réelles de fonctionnement propres à l'exercice 2020, en nette baisse** par rapport à 2019, du fait des mouvements budgétaires suivants :

➤ **Chapitre 11 : des charges de fonctionnement en repli (-5 475 €)** par rapport au BP 2019 s'expliquant principalement par :

\*le remplacement du repas des aînés par des bons d'achat, ce qui se traduit par une baisse des crédits budgétaires pour la location mobilière (article 6135 : -3 325 €), les frais de réception (article 6257 :-27 300 €), et une hausse du budget prévu pour les bons d'achat (article 60623 :+27 500 €)

\*une baisse des prévisions budgétaires pour l'entretien des bâtiments (article 615228 : - 2 000 €)

➤ **Chapitre 12** : des prévisions de charges de personnel 2020 en baisse (-1 440 €) par rapport au prévisionnel 2019, pour corriger une estimation 2019 trop élevée des crédits destinés à financer l'avancement de grade de la responsable administrative du CCAS. En outre, la loi de finances pour 2020 n'a pas prévu de revaloriser les rémunérations des fonctionnaires.

➤ **Chapitre 65 : infléchissement des autres charges de gestion (-6 500 €)**, qui se traduit principalement par une diminution des crédits destinés à financer les aides et secours attribués par le CCAS, (-6 000 €), compte-tenu de l'écart constaté entre la prévision 2019 (31 000 €) et sa réalisation (21 502 €).

➤ **Chapitre 022** : crédits budgétaires prévus pour faire face à des dépenses imprévues, sans avoir à recourir à une décision modificative budgétaire, en repli par rapport à 2019.

⇒ **Des dépenses d'ordre de fonctionnement en baisse**, provoquée par :

➤ **Chapitre 023** : en baisse, compte-tenu d'un besoin de financement d'équilibre du fonctionnement du budget annexe « Résidence autonomie », estimé à 8 192.41 €. Si cette somme n'avait pas été prélevée sur le budget principal du CCAS, le virement de la section de fonctionnement du CCAS aurait été à un niveau légèrement plus élevé qu'en 2019 (12 192.41 €)

➤ **Chapitre 042** : en légère progression du fait de l'acquisition en 2019 de nouvelles immobilisations à amortir sur 2020.

**I-B – Evolution des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 par rapport à celles de l'exercice 2019.**

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	BP 2020
013 – Atténuation de charges	300.00 €	<b>200.45 €</b>
70 – Prestations de services	50 655.00 €	<b>48 500.00 €</b>
74 – Participations	66 000.00 €	<b>68 583.32 €</b>
75 – Autres produits	37 200.00 €	<b>41 650.00 €</b>
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = Total recettes réelles</b>	<u>154 155.00 €</u>	<u><b>158 933.77 €</b></u>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total recettes d'ordre</b>	<u>0.00 €</u>	<u><b>0.00 €</b></u>
<b>C = Total des recettes de l'exercice (A+B)</b>	<u>154 155.00 €</u>	<u><b>158 933.77 €</b></u>
Reprise excédent N-1	44 964.09 €	<b>16 761.23 €</b>

**Eléments d'analyse :**

⇒ **Des recettes réelles de fonctionnement propres à l'exercice 2020, en progression** par rapport à 2019, en raison des mouvements budgétaires suivants :

- **Chapitre 013** : crédits pour atténuation de charges, (fonds de compensation du supplément familial de traitement) quasi-stabilisés au niveau de 2019, pour tenir compte de la recette encaissée en 2019 à hauteur de 197 €.
- **Chapitre 70** : estimation à la baisse (-2 155 €), pour corriger une évaluation 2019 trop élevée des remboursements de mise à disposition de personnel du CCAS affectés à la résidence autonomie et effectués par le budget annexe de cette dernière (48 000 € perçus en 2019).

- **Chapitre 74** : prévision à la hausse (+2 583 €), en raison de l'aide financière alimentaire (2 310 €) apportée par le CCAS sous forme de chèques personnalisés, au profit des personnes ayant de faibles ressources et qui du fait du confinement, ne pouvaient plus bénéficier des tarifs de la restauration scolaire. Ce surcroît de dépenses du CCAS durant la période épidémique, est compensé par une hausse de la subvention de la commune.
- **Chapitre 75** : progression (+4 450 €), compte tenu, d'un ajustement à la hausse de la prévision 2020, des loyers encaissés en 2019, qui étaient plus élevés que la prévision faite lors du BP 2019 (+1 398 €) d'une part, et d'une provision pour remboursement par Edenred de tickets service 2019 non utilisés (+2 650 €)

### Des recettes d'ordre, inexistantes

**Un excédent de fonctionnement 2019 reporté au BP 2020 (16 761.23 €) en nette baisse (-28 202 €) par rapport à 2019 s'expliquant par :**

\*un besoin de financement de la section d'investissement en hausse (-18 476.59 € en 2019, au lieu de -2 753.33 € en 2018)

\*un besoin de financement d'équilibre de fonctionnement du budget annexe M22 de la résidence autonomie de 8 192.41 € (en 2019, ce besoin était inexistant)

### II-A – Evolution des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 par rapport à celles de l'exercice 2019.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	BP 2020
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières)– <b>Dépenses nouvelles d'équipement</b>	13 110.76 €	<b>4 481.41 €</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €	<b>2 490.00 €</b>
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = Total dépenses réelles</b>	<u>15 110.76 €</u>	<b><u>6 971.41 €</u></b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	0.00 €	<b>0.00 €</b>
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total dépenses d'ordre</b>	<u>0.00 €</u>	<b><u>0.00 €</u></b>
<b>C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)</b>	<u>15 110.76 €</u>	<b><u>6 971.41 €</u></b>

<b>D = Restes à réaliser</b>	794.27 €	<b>0.00 €</b>
<b>E = Solde d'exécution négatif reporté</b>	1 959.06 €	<b>18 476.59 €</b>
<b>Total des dépenses cumulées (C+D+E)</b>	<b>17 864.09 €</b>	<b>25 448.00 €</b>

### Eléments d'analyse :

⇒ **Des dépenses réelles en nette baisse** par rapport aux prévisions 2019 en raison des estimations budgétaires suivantes :

➤ **Chapitres 20+21+23 : des dépenses d'équipement en diminution par rapport à 2019**, du fait de la baisse du virement de la section de fonctionnement, et qui se répartissent ainsi :

- Une proposition d'enveloppe d'investissements nouveaux, de l'ordre de **4 481.41 €**, en repli par rapport à celle de 2019 (13 110.76 €) et destinée à faire face à des dépenses de travaux ou d'acquisitions.

➤ **Chapitres 16 : prévision à la hausse des crédits** prévus pour le remboursement des cautions des locataires quittant leurs logements.

### ⇒ Des dépenses d'ordre inexistantes

⇒ **Des restes à réaliser 2019 reportés en 2020 moins élevés que ceux de 2018 reportés au BP 2019,**

⇒ **Solde d'exécution négatif reporté** : en nette hausse par rapport BP 2019, en raison des mouvements suivants :

\*une reprise du déficit 2018 pour un montant de – 1 959.06 €,

\*une prise en compte de l'intégration comptable des cautions au budget annexe de la résidence autonomie : -20 595.77 €.

\*un excédent de l'exercice 2019 sur opérations réalisées (4 078.24 €) plus élevé que celui de 2018 (2 894 €)

**II-B – Evolution des recettes d'investissement de l'exercice 2020 par rapport à celles de l'exercice 2019.**

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	BP 2019
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 753.33 €	<b>18 476.59 €</b>
165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €	<b>521.41 €</b>
<b>A = Total recettes réelles</b>	<u>3 753.33 €</u>	<b><u>18 998.00 €</u></b>
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	11 860.76 €	<b>4 000.00 €</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	2 250.00 €	<b>2 450.00 €</b>
<b>B = Total recettes d'ordre</b>	<u>14 110.76 €</u>	<b><u>6 450.00 €</u></b>
<b>C = Total des recettes de l'exercice (A+B)</b>	<u>17 864.09 €</u>	<b><u>25 448.00 €</u></b>
<b>D = Restes à réaliser</b>	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes cumulées (C+D+E)</b>	<u>17 864.09 €</u>	<b><u>25 448.00 €</u></b>

**Eléments d'analyse :**

➤ **Des recettes réelles en nette progression** par rapport aux prévisions 2019, résultant principalement de la hausse de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 au besoin de financement de la section d'investissement (article 1068), qui progresse de + 15 723 € par rapport à 2019 (article 1068), en raison des mouvements suivants :

\*une reprise du déficit 2018 pour un montant de – 1 959.06 €,

\*une prise en compte de l'intégration comptable des cautions au budget annexe de la résidence autonomie : -20 595.77 €.

\*un excédent de l'exercice 2019 sur opérations réalisées (4 078.24 €) plus élevé que celui de 2018 (2 894 €)

➤ **Chapitres 165 : prévision à la baisse des crédits** prévus pour l'encaissement des cautions des locataires entrant dans les logements

➤ **Des recettes d'ordre en baisse**, provoquée par :

➤ **Chapitre 021 :** en baisse, compte-tenu d'un besoin de financement d'équilibre du fonctionnement du budget annexe « Résidence autonomie », estimé à 8 192.41 €. Si cette somme n'avait pas été prélevée sur le budget principal du CCAS, le virement de la section de fonctionnement du CCAS aurait été à un niveau légèrement plus élevé qu'en 2019 (12 192.41 €)

➤ **Chapitre 040** : en légère progression du fait de l'acquisition en 2019 de nouvelles immobilisations à amortir sur 2020.

☞ **Des restes à réaliser inexistants.**

**II – BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE » : analyse du budget primitif 2020.**

Pour l'année 2020, le budget primitif « Résidence Autonomie » s'élève à la somme de **324 503.77 €** (au lieu de 328 255.00 € en 2019) et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : **294 149.00 €** (au lieu de 288 910.00 € en 2019)
- Section d'investissement : **30 354.77 €** (au lieu de 39 345.00 € en 2019)
- 

**II-A – Détail des charges d'exploitation 2020 de la résidence autonomie.**

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	BP 2020
606 – Achats non stockés de matières et fournitures	53 300.00 €	<b>49 573.41 €</b>
6112 – Prestations à caractère médico-social	17 000.00 €	<b>23 000.00 €</b>
626 – Frais postaux et de télécommunication	580.00 €	<b>1 300.00 €</b>
<b>TOTAL GROUPE 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<u>70 880.00 €</u>	<b><u>73 873.41 €</u></b>
621 – Personnel extérieur à l'établissement	57 455.00 €	<b>54 500.00 €</b>
622 – Rémunérations d'intermédiaires	200.00 €	<b>250.00 €</b>
<b>TOTAL GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel</b>	<u>57 655.00 €</u>	<b><u>54 750.00 €</u></b>
6132 – Locations immobilières	151 300.00 €	<b>154 500.00 €</b>
6135 – Locations mobilières	825.00 €	<b>825.00 €</b>
6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers	6 000.00 €	<b>8 000.59 €</b>
616 – Primes assurances	950.00 €	<b>950.00 €</b>
618 - Divers	0.00 €	<b>150.00 €</b>
623 – Information - publications	300.00 €	<b>200.00 €</b>

635 – Autres impôts	0.00 €	<b>100.00 €</b>
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00 €	<b>600.00 €</b>
671 – Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	<b>200.00 €</b>
<b>TOTAL GROUPE 3 – Dépenses afférentes à la structure</b>	<u>160 375.00 €</u>	<b><u>165 525.59 €</u></b>
<b>TOTAL GROUPES 1+2+3</b>	<u>288 910.00 €</u>	<b><u>294 149.00 €</u></b>

### **Eléments d'analyse :**

➤ **Des dépenses d'exploitation courante 2020 du groupe I**, en repli pour les raisons suivantes :

-Chapitre 60 : en baisse par rapport au BP 2019 et se traduisant principalement par :

\* un besoin des crédits destinés à l'achat de petites fournitures pour l'entretien des logements, estimé à la baisse (-977 € à l'article 6068 et – 300 € à l'article 60628);

\*des crédits estimés à la baisse pour les dépenses d'énergie (-2 000 €) du fait de l'absence prévisionnelle de régularisation de facturation sur année antérieure (en 2019, il avait été réglé une somme de 2 482 € de 2018 sur le budget 019)

-Chapitre 61 : en hausse, en raison de l'accroissement du budget consacré aux actions de prévention de la perte d'autonomie (+6 000 €)

-Chapitre 62 : en progression par rapport à la prévision 2019, du fait d'une sous-évaluation des crédits budgétaires nécessaires au paiement des frais de télécommunication, qu'il convient de corriger en 2020 en augmentant ces crédits.

➤ **Des dépenses afférentes au personnel 2020 du groupe II**, en repli (-2 905 €) en raison de l'absence d'avancement d'échelons et de revalorisation du traitement des fonctionnaires. Cette diminution des crédits permet de corriger une évaluation 2019 trop élevée par rapport aux besoins correspondant aux dépenses suivantes :

\*Personnel affecté à la résidence :

\*remboursement des frais de mise à disposition de la résidence, du personnel communal (entretien de la résidence par le personnel des services techniques communaux, remplacement de la gardienne par du personnel ville, et gestion locative de la résidence par une agent communal) = 6 500 €

\* remboursement frais de mise à disposition de la résidence, du personnel du budget du CCAS (la gardienne (100%) et de la responsable de la résidence (30%)= 48 00 €

\*rémunérations d'intermédiaires, honoraires : règlement de l'indemnité de conseil dûe au receveur percepteur.

➤ **Des dépenses afférentes à la structure 2020 du groupe III**, en progression du fait des mouvements budgétaires suivants :

-locations immobilières : loyer de la résidence autonomie versé au bailleur Logéal Immobilière, en hausse pour tenir compte des frais de régularisation de charges.

-locations mobilières : location séances ciné sénior pour la résidence.

-entretien et réparations sur biens immobiliers : crédits prévus en hausse pour travaux de remise en état de quelques logements et de changement de revêtement de sols.

-primes assurances : crédits stabilisés au niveau 2019

-informations, publications : animation résidence autonomie (fête du printemps)

-autres impôts : prévision pour versement des droits Sacem

-pertes sur créances irrécouvrables : provision pour admission de créances en non-valeur, en baisse pour corriger une estimation 2019 trop élevée.

-charges exceptionnelles sur opérations de gestion : nouveaux crédits budgétaires pour faire face au paiement d'intérêts moratoires.

## II-A – Détail des produits d'exploitation 2020 de la résidence autonomie

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	BP 2020
734 – Produits à la charge de l'usager	254 200.00 €	<b>255 600.00 €</b>
738 – Produits à la charge d'autres financeurs	5 200.00 €	<b>5 200.79 €</b>
<b>TOTAL GROUPE 1 – Produits de la tarification</b>	<u>259 400.00 €</u>	<b><u>260 800.79 €</u></b>
74 – Subventions d'exploitation et participations	22 200.00 €	<b>22 000.00 €</b>
<b>TOTAL GROUPE 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<u>22 200.00 €</u>	<b><u>22 000.00 €</u></b>
<b>TOTAL GROUPE 3 - Produits financiers et non encaissables</b>	<u>0.00 €</u>	<b><u>0.00 €</u></b>
<b>TOTAL GROUPES 1+2+3</b>	<u>281 600.00 €</u>	<b><u>282 800.79 €</u></b>
<b>Excédent de la section d'exploitation reporté</b>	<u>7 310.00 €</u>	<b><u>11 348.21 €</u></b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<u>288 910.00 €</u>	<b><u>294 149.00 €</u></b>

### **Éléments d'analyse :**

➤ **Les produits de la tarification 2020 du groupe I**, quasi-stables par rapport au BP 2019, en raison d'une estimation du montant des loyers des résidents encaissés supérieure au prévisionnel (+1 400 €) ;

➤ **Des autres produits d'exploitation 2020, du groupe II** stable par rapport au BP 2019, et correspondant à la subvention versée par le Département pour le fonctionnement de la résidence autonomie, dans le cadre du « Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens » (CPOM) conclu avec cette collectivité territoriale.

➤ **Les produits financiers et non encaissables 2020 du groupe III** : recettes inexistantes

➤ **Reprise en 2020 de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2019**, plus conséquent qu'au BP 2019, s'expliquant par :

\*un résultat de fonctionnement 2019 excédentaire généré par le budget de la résidence autonomie de 3 155.80 €, insuffisant pour assurer l'équilibre de ce budget,

\* affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2019 excédentaire généré par le budget principal du CCAS de 8 192.41 €, nécessaire à l'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe.

### **II-B – Détail des emplois d'investissement 2020 de la résidence autonomie.**

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE</b>	<b>RAPPEL BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €	<b>6 854.77 €</b>
20+21 – Immobilisations incorporelles et corporelles	37 345.00 €	<b>23 500.00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<u>39 345.00 €</u>	<b><u>30 354.77 €</u></b>

### **Éléments d'analyse :**

➤ **Des emplois d'investissement 2020** en repli (-8 990 €), résultant des mouvements budgétaires suivants :

\*une augmentation des crédits du chapitre 16 (+4 854.77 €) afin de faire face au remboursement des cautions des locataires quittant la résidence, dont les crédits 2019 avaient été trop justes.

\*une diminution des crédits prévus pour les études et travaux (-13 845 €), afin de corriger une prévision budgétaire 2019 trop élevée par rapport aux besoins et en l'absence de projets de travaux importants sur 2020.

## II-B – Détail des ressources d'investissement 2020 de la résidence autonomie.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	BP 2020
10682 – Affectation réserves investissement	38 345.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000.00 €	1 500.00 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €
<b>Total des ressources d'investissement</b>	<u>39 345.00 €</u>	<u>1 500.00 €</u>
R 001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0.00 €	28 854.77 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<u>39 345.00 €</u>	<u>30 354.77 €</u>

### Éléments d'analyse :

➤ **Des ressources d'investissement 2020** en nette baisse (-37 845 €) s'expliquant par les mouvements budgétaires suivants :

-affectation en réserves d'investissement : la création en 2019, du budget annexe de la résidence autonomie, n'a donc pas permis à ce budget de produire de résultat comptable 2018 repris sur 2019. Pour assurer l'équilibre de ce budget annexe, il a été nécessaire de prélever en 2019, sur le résultat comptable excédentaire 2018 du CCAS, une somme de 38 345 € provenant de cet excédent du budget général du CCAS. Cette affectation comptable n'a plus lieu d'être en 2020.

-emprunts et dettes assimilées : crédits pour encaissements des cautions des logements des résidents en légère augmentation.

➤ **Un résultat comptable 2019 excédentaire repris au BP 2020** : cet excédent d'investissement s'explique par la quasi-absence de dépenses d'investissement réalisées en 2019 et par l'affectation en réserves d'investissement d'une partie de l'excédent 2019 qui n'a donc pas été dépensé.

\*\*\*\*\*